



14<sup>ème</sup> Édition VHC

Coupe de France des Rallyes 2025 (Coeff. 2)  
Trophée FR6 FFSA

Championnat de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile  
Challenge ASA Mirecourt

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

# 47<sup>ème</sup> RALLYE DE LA PLAINE DES VOSGES

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

### PROGRAMME - HORAIRES

<b>Lundi 9 Juin</b>	20h00	Parution du règlement et ouverture des engagements	<b>www.asamirecourt.com</b>
<b>Lundi 14 Juillet</b>	Minuit	<b>Clôture des engagements, cachet de la poste faisant foi.</b>	
<b>Vendredi 18 Juillet</b>	20h00	Parution de la liste des engagés Avec heures de convocation aux vérifications techniques	<b>www.asamirecourt.com</b>
<b>Samedi 26 Juillet</b>	8h00 à 12h00	<b>Mise à disposition du Road-Book</b>	<b>Claudy Patenotte 5 route d'Épinal à Mattaincourt</b>
	14h00 à 17h00	Mise à disposition du Road-Book	<b>Garage GROCOLAS 301 rue de Neufchâteau à Poussay</b>
	9h00 à 12h00 14h00 à 19h00	<b>Reconnaitances</b>	<b>Garage GROCOLAS 301 rue de Neufchâteau à Poussay</b>
	14h30 à 19h15	<b>Vérifications administratives et techniques</b>	<b>Garage GROCOLAS 301 rue de Neufchâteau à Poussay</b>
	15h00	Début de la mise en parc fermé de départ	<b>Parking, Espace Flambeau à Mirecourt</b>
	18h15	1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<b>Espace Flambeau à Mirecourt</b>
	20h00	Publication de la liste des concurrents admis au départ ainsi que les heures et ordre des départs	<b>Panneau d'affichage numérique (<a href="https://www.pksoft.fr/FR/">https://www.pksoft.fr/FR/</a>)</b>
<b>Dimanche 27 Juillet</b>	8h00	Départ du premier concurrent (1 <sup>ère</sup> VHC)	<b>Podium, Espace Flambeau à Mirecourt</b>
	16h00	Arrivée du premier concurrent (1 <sup>ère</sup> VHC)	<b>Parking, Espace Flambeau à Mirecourt</b>
		Vérifications finales dès l'arrivée	<b>Robert Automobiles à Poussay</b>
		Affichage du classement 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	<b>Podium, Espace Flambeau à Mirecourt et panneau d'affichage numérique</b>
	Remise des prix	<b>Podium, Espace Flambeau à Mirecourt</b>	

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT

(ORGANISATEUR ADMINISTRATIF)

Avec le concours de la

**VILLE DE MIRECOURT**

Et avec le soutien du

**DÉPARTEMENT DES VOSGES**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE**

**ORGANISE LES 26 & 27 JUILLET 2025**

Une rallye automobile régionale dénommée :

### **47<sup>ème</sup> RALLYE DE LA PLAINE DES VOSGES**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand-Est sous le numéro **27** en date du **07/05/2025** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **365** en date du **07/05/2025**.

#### *Comité d'Organisation*

---

Présidents : **Paul-Emile REMY – Jean-Marc BILDÉ**

Membres : **Les membres du comité directeur de l'ASA Mirecourt**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA Mirecourt, 272 Rue de Lorraine, 88150 Thaon-les-Vosges**

Téléphone : *Pour les concurrents* : **06.03.47.99.29** / *Pour l'organisation générale* : **06.01.24.09.60**

Site internet : [www.asamirecourt.com](http://www.asamirecourt.com) Courriel : [contact@asamirecourt.com](mailto:contact@asamirecourt.com)

Permanence du Rallye : **Espace Robert Flambeau, Avenue Duchène, 88500 Mirecourt**

**Pendant toute la durée du rallye.**

#### *Organisateur technique*

---

Nom : ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT

Président : Paul-Emile REMY

Siège : 5 Route d'Épinal, 88500 Mattaincourt

Téléphone : 06.01.24.09.60

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

## 1.1 P. OFFICIELS

### Collège des Commissaires Sportifs :

- **Président :** Jean-Charles BIDAL Lic. n° 1625 / 0305
- **Membres :** Bernard BUSSEREAU Lic. n° 1503 / 0306  
Gilbert HORALA Lic. n° 12674 / 0321

### Direction de Course au PC :

- **Directeur de Course Général :** Thierry STOECKLE Lic. n° 3500 / 0305
- **Directeur de Course Général Adj. :** David CLAUDE Lic. n° 221403 / 0308
- **Directeur de Course Adj. Gestion ES 1-3-5 :** Véronique DUPAYS Lic. n° 30612 / 0323
- **Directeur de Course Adj. Gestion ES 2-4 :** Denis CASTEL Lic. n° 234077 / 0305

### Direction de Course en ES :

- **Directeur de Course ES 1-3-5 :** Alain ANGELMANN Lic. n° 214977 / 0302
- **Directeur de Course Adj. ES 1-3-5 :** Delphine NASAZZI Lic. n° 11063 / 0314
- **Directeur de Course ES 2-4 :** Olivier DEVAUX Lic. n° 1751 / 0314
- **Directeur de Course Adj. ES 2-4 :** Martial PEUGEOT Lic. n° 44386 / 0411
  
- **Directeur de Course dédié aux vérifications :** Denis CASTEL Lic. n° 234077 / 0305
  
- **Chargé des Relations Avec les Concurrents :** Jocelyne ANGELMANN Lic. n° 233639 / 0302  
Régis LEGROS Lic. n° 126767 / 0315
  
- **Juges de faits :** Serge MISTRI Lic. n° 5945 / 0313  
Eve MARTER (Stag.) Lic. n° 214417 / 0313

### Commissaires Techniques :

- **Responsable :** Emile TENA (A) Lic. n° 124058 / 0305
- **Membres :** Gérard PROTOIS Lic. n° 1906 / 0321  
Hervé CUNY Lic. n° 33001 / 0305  
Michel LORRAIN Lic. n° 105082 / 0302

### Chronométrage :

- **Chronométrateurs ES 1-3-5:** Sylvie FAIVRE Lic. n° 11039 / 0421  
Françoise FRANCHI Lic. n° 214894 / 0305  
Jean-Marie TSCHOFFEN Lic. n° 196872 / 0411
- **Chronométrateurs ES 2-4:** Marylise TREMBLAY Lic. n° 17049 / 0420  
Alain SICHLER Lic. n° 259784 / 0323  
Martial MILLET Lic. n° 12596 / 0324
  
- **Classement :** Gérard PEUREUX Lic. n° 11719 / 0305
  
- **Médecin ES 1-3-5 :** Michel WIEDENKELLER Lic. n° 146262 / 0323
- **Médecin ES 2-4-6 :** Cécile ADT Lic. n° xx

- **Vérifications administratives :**

Franck REMY	Lic. n° 17150 / 0305
Claudy PATENOTTE	Lic. n° 1626 / 0305
Jean-Marc BILDÉ	Lic. n° 5404 / 0305

**Voitures d'Encadrements :**

- **Tricolore :**

Didier MAROTEL	Lic. n° 196152 / 0305
François NASAZZI	Lic. n° 11062 / 0314
- **Autorité :**

Jean-Marc BILDÉ	Lic. n° 5404 / 0305
Christophe GALLAIRE	Lic. n° 242385 / 0314
- **Info :**

Pascal LAURENT	Lic. n° XXXXX / 0305
Didier SIGNORET	Lic. n° 346599 / 0305
- **Damier :**

Yannick POINSIGNON	Lic. n° 57790 / 0305
Claudy PATENOTTE	Lic. n° 1626 / 0305
- **Ambulances :** PIERRARD AVS
- **Secouristes :** FFSS67
- **Désincarcération :** EXTRA'K SMAB

**1.2 P. ELIGIBILITE**

Le 47<sup>ème</sup> Rallye de la Plaine des Vosges compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 Coefficient 2.
- Les Championnat « Rallyes Pilotes et Copilotes » de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.
- Le Trophée Rallye FR6 FFSA
- Les Challenges « Rallyes Pilotes et Copilotes » de l'ASA Mirecourt

**1.3 P. VERIFICATIONS**

La liste des équipages engagés ainsi que **les heures de convocation aux vérifications administratives** seront mises en ligne sur le site [www.asamirecourt.com](http://www.asamirecourt.com) à partir du Vendredi 18 Juillet à 20h00. C'est l'heure limite à respecter. Tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture.

Les voitures devront être obligatoirement « stickée » (plaques, numéros, pub...) avant de passer aux vérifications techniques.

**Les vérifications administratives auront lieu le :**

Samedi 26 Juillet 2025 de 14h30 à 19h00  
au Garage GROCOLAS situé 301 rue de Neufchâteau à Poussay

**Les vérifications techniques auront lieu le :**

Samedi 26 Juillet 2025 de 14h45 à 19h15  
 au Garage GROCOLAS situé 301 rue de Neufchâteau à Poussay.

**A l'issue des vérifications techniques, les concurrents auront 15 minutes pour mettre leur véhicule en parc fermée.** C'est l'heure limite à respecter. Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de rentrer dans le parc avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Robert (Agent RENAULT) situé 1235 rue de Mirecourt à Poussay. Le taux horaire de la main d'œuvre est de 60 € TTC.

**A l'issue des vérifications, les remorques devront être obligatoirement stationnées sur le terrain jouxtant le garage GROCOLAS.**

**Le parc remorque sera fermé la nuit du samedi 26 au dimanche 27 juillet 2025 de 21h00 à 7h00.**

**ARTICLE 2P. ASSURANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

**3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 47<sup>ème</sup> Rallye de la Plaine des Vosges doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement (téléchargeable sur le site [www.asamirecourt.com](http://www.asamirecourt.com)) dûment complétée avant le lundi 14 Juillet 2025 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Bulletin d'engagement à adresser par courrier à :

**ASA MIRECOURT - 272 rue de Lorraine - 88150 THAON LES VOSGES**  
**Contact : Franck REMY - 06-03-47-99-29 - [contact@asamirecourt.com](mailto:contact@asamirecourt.com)**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures au maximum. Après ce nombre atteint, les concurrents seront placés en liste d'attente et ne seront acceptés que si le cumul du nombre des concurrents VHC + Moderne ne dépasse pas **130** voitures.

**3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :**

<b>Avec publicité facultative des organisateurs</b>	<b>305 €</b>
<b>Sans publicité facultative des organisateurs</b>	<b>605 €</b>
<b>Équipage 100 % ASA Mirecourt OU Équipage à + de 120 kms de Mirecourt (ViaMichelin)</b>	<b>275 €</b>
<b>Équipage 50 % ASA Mirecourt</b>	<b>285 €</b>

**Ces montants comprennent les 5 € reversés au Challenge Commissaires.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (espèces, virement ou chèque établi à l'ordre de ASA Mirecourt). Le R.I.B. pour le paiement par virement est disponible sur [www.asamirecourt.com](http://www.asamirecourt.com).

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

**De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite du 23 Juillet à la fin des vérifications.

Pour les personnes non excusées et non présentées aux vérifications (administratives et/ou techniques), les droits d'engagement seront entièrement conservés par l'ASA.

### **3.3P. ORDRE DES DEPART**

Le rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

#### **3.3.1P.**

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

**4.3.1.** Pendant toute la durée du rallye, l'assistance ne sera autorisée qu'uniquement aux parcs d'assistance situés Rue Saint-Maurice et Avenue Henri Parisot et suivant les limites de zones précisées dans le road-book.

Des vérifications de respect de zones seront effectuées, toute infraction pouvant être sanctionnée.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera admis dans le parc.

Il sera identifié par un autocollant distribué lors des vérifications administratives.

**La vitesse des véhicules et des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 30 km/h.**

**Un parc remorque obligatoire étant prévu, voir article 1.3P, les remorques ainsi que tout autre véhicule seront interdits dans le parc d'assistance. Le non-respect de cette interdiction pouvant être sanctionné.**

**Le parc remorque sera fermé la nuit du samedi 26 au dimanche 27 de 21h00 à 7h00.**

**4.3.1.4** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

# de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A-B et C d'une capacité minimale de 5 kg et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

# d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures

# de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture

# de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures

# de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

**Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.**

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 47<sup>ème</sup> Rallye de la Plaine des Vosges représente un parcours total de **142.626** kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales (100% Asphalté) d'une longueur totale de **39.810** kms.

*Les épreuves spéciales sont :*

ES 1-3-5	« Les Mazurulles »	5.510 Kms	X3	16.530 Kms
ES 2-4-6	« La Côte Vuillaume »	7.760 Kms	X2	23.280 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.1.1. RALLYE DE DOUBLURE

Le 14<sup>ème</sup> Rallye de la Plaine des Vosges VHC sera organisé en doublure du 47<sup>ème</sup> Rallye de la Plaine des Vosges.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

La matérialisation au sol sera effective à l'ouverture des reconnaissances pour l'ensemble des ES. **Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye.**

**Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.**

**Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.**

Une feuille de contrôle des reconnaissances est intégrée au road book.

Cette feuille devra être présentée à chaque demande et **sera remise impérativement le samedi 26 aux vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes **avec un stylo à bille** l'heure de passage sur leur feuille de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours).

Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours.

Tout concurrent doit présenter immédiatement sa feuille de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du code de la route sur route ouverte.

Des sticker "Reconnaissance" numérotés et distribués pendant les vérifications administrative seront obligatoirement apposés **en haut à droite du pare-brise.**

### 6.2.5P. DUREE

Samedi 26 Juillet 2025	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00
------------------------	--------------	---------------

Le nombre total de passage est limité à 3.

Des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

### 7.1.P DEPART

7.1.7 Les road-book seront distribués à l'adresse suivante :

**Claudy Patenotte – 5 Route d'Épinal, 88500 MATTAINCOURT (06 14 89 59 70)**

**Samedi 26 Juillet de 8h00 à 12h00**

**Garage Grocolas – 301 rue de Neufchâteau, 88500 POUSSAY (06 14 89 59 70)**

**Samedi 26 Juillet de 14h00 à 17h00**

En échange des road-book, les équipages devront fournir obligatoirement la feuille de reconnaissance remplie (disponible en ligne sur [www.asamirecourt.com](http://www.asamirecourt.com)) qui précise le ou les véhicules utilisés lors des reconnaissances. Il leur sera également fourni un autocollant qui sera à apposer en haut à droite du pare-brise.

La fiche de contrôle des reconnaissances à remplir suivant la réglementation générale figure à la première page du road-book. Ils recevront contre émargement le briefing pilote écrit.

### 7.3P. CONTROLES HORAIRES

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle.

**Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon via la ligne téléphonique "Ligne Sécurité Abandon" dont le numéro figure sur le carnet de bord.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le dimanche 27 juillet 2025 sur le podium d'arrivée

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
<b>Classement Général</b>	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
<b>Classement Féminin</b>	1 coupe			
<b>Classes de 1 à 4 partants</b>	1 coupe	1 coupe		
<b>Classes de 5 à 10 partants</b>	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
<b>Classes plus de 10 partants</b>	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe

- 1 engagement offert pour la prochaine édition sera tiré au sort parmi la liste des partants.
- Trois commissaires ou bénévoles seront récompensés.